



ACTEUR PRAP 2S

PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE SANITAIRE ET MEDICO-SOCIAL ET ACCOMPAGNEMENT À LA MOBILITÉ DE LA PERSONNE AIDÉE

Dernière mise à jour le 19/06/2026

OBJECTIF

Acquérir les compétences d'acteur en Prévention des Risques liés à l'Activité Physique en Sanitaire et Social
Etre capable d'accompagner la mobilité de la personne aidée en prenant soin de l'autre et de soi

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- se situer en tant qu'acteur de prévention
- Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues
- Participer à la maîtrise du risques et à la prévention dans son établissement
- Accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi

PUBLIC CONCERNÉ

Personnels du secteur sanitaire et social

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Inscription individuelle : possible jusqu'à la veille de l'entrée en formation

Inscription par groupe : au plus tard 15 jours avant l'entrée en formation

Les délais peuvent être allongés dans le cadre de demande de financement

MODALITÉS DE DÉROULEMENT DE L'ACTION DE FORMATION

Formation théorique et pratique conformément au référentiel INRS Travail inter session

TAUX D'OBTENTION

97%

Tarif

SUR DEVIS

Responsable
pédagogique

Rachel GHYSELEN

Contact

0687738349
conforsec@gmail.com

PRÉ-REQUIS

Aucun

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Formation accessible à toutes personnes en situation de handicap. La situation sera étudiée en amont afin d'adapter la formation en adéquation avec l'handicap

L'épreuve certificative n° 1 (épreuve écrite) peut être proposée à l'oral pour les personnes présentant des difficultés à l'expression écrite

MÉTHODES ET MOYENS MOBILISÉS

Utilisation de charges inertes pour la manutention

Utilisation des aides techniques du secteur sanitaire et social (liste fixé par le référentiel INRS), dans la mesure du possible choisi en fonction de l'établissement bénéficiaire



Niveau

**Autres formations
professionnelles continues**



Modalité

Présentiel



Effectif par session

De 4 à 10 personnes



Durée

**28 heures / 4 jour(s) non
consécutifs, réparties si
possible sur trois semaines,**



PROGRAMME

La prévention

- L'intérêt de la prévention

- Les enjeux d'un accompagnement de la personne aidée

Les risques

Le corps humain et les troubles musculosquelettiques

- Le fonctionnement du corps humains et les dommages potentiels

- Les déplacements naturels permettant de se mouvoir

L'observation et l'analyse d'une situation de travail

- L'observation et l'analyse

- L'analyse d'une situation d'accompagnement

La maîtrise du risque

- Les améliorations

- La remontée d'informations

Restitution d'un travail intersession (si possible)

Les principes de sécurité physique et d'économie d'effort

Epreuve certificative 1 (écrite)

Les aides techniques au regard des situations d'accompagnement

La mise en oeuvre d'un accompagnement

Epreuve certificative 2 (pratique)

EVALUATION CERTIFICATIVE

Epreuve 1 : A partir d'un scénario de travail en lien avec son secteur d'activité professionnel et présentant un ou des risque(s), les stagiaires devront observer et analyser la situation de travail dangereuse. Il sera remis aux stagiaires avec l'outil d'observation et d'analyse d'une situation de travail. Les candidats disposeront de 40 minutes pour réaliser le travail individuellement. En cas de difficulté à l'expression écrite, l'épreuve pourra se réaliser à l'oral en face à face avec le formateur.,

Epreuve 2 : Le stagiaire tirera au sort un cas pratique visant à accompagner la mobilité d'une personne aidée. Il devra mettre en oeuvre une réponse adaptée, avec ou sans aides techniques, sécurisante pour l'accompagnant et la personne aidée. Il devra justifier ses choix. Il disposera de 10 minutes de mise en situation d'accompagnement et de justifications puis 5 minutes seront consacrées aux échanges.

INTERVENANT(S)

*Titulaire d'un certificat de formateur PRAP
2S en cours de validité*

ÉVALUATION

Validation certificative et formative
Présence obligatoire sur toute la durée
de la formation et participation à
l'ensemble des activités proposées par
le formateur

ATTRIBUTION FINALE

Certificat d'acteur PRAP 2SALM
en cas de réussite aux épreuves certificatives
(validité de 24 mois)

MAINTIEN DES CONNAISSANCES

Avant la fin de la période de validité de 24 mois, l'apprenant doit suivre une session de MAC PRAP 2S (durée de 14 heures)